

Trop de lépreux votent ? Macron contre-attaque : les handicapés mentaux vont voter

écrit par Christine Tasin | 11 juillet 2018



C'est la dernière en date de Monsieur Manipulation...

<https://www.lci.fr/politique/macron-annonce-l-ouverture-du-droit-de-vote-a-toutes-les-personnes-handicapees-mentales-mises-sous-tutelle-2092797.html>

Les handicapés mentaux, qui, comme leur nom l'indique, ont un problème mental et donc de compréhension, vont pouvoir voter... ou plutôt leur tuteur va pouvoir voter. Et hop ! 385000 votes macroniens possibles, quand la lèpre gagne toujours du terrain, ce n'est pas rien.

Puisque c'est un droit, qu'on vous dit... Et quand on a un droit on a le devoir de l'exercer, même si on est atteint d'Alzheimer ou déficient mental.

Le raisonnement du secrétaire d'Etat Sophie Cluzel est implacable. On a bien privé les femmes de droit de vote pendant des lustres, on ne va pas continuer.

Le secrétaire d'Etat en question suggérerait-elle que les femmes sont des handicapées mentales par nature ?

Dans les colonnes de *La Croix*, l'Association nationale des juges d'instance (ANJI) estimait en janvier 2017 qu'un "individu présentant un handicap mental lourd risque de voir son suffrage dévoyé". Des craintes balayées par le secrétaire d'Etat : "Gardons à l'esprit que c'est à ce titre que les femmes ont été privées si longtemps de leur droit de vote. La société inclusive est celle qui reconnaît l'autre, quelles que soient ses différences, comme un être humain, aux mêmes droits universels".

Il ne suffit pas que des millions de Français de papier votent.

Il ne suffit pas que des millions de Français lobotomisés par TF1 et Antenne 2 votent.

Il ne suffit pas que des centaines de milliers de Français payés et/ou subventionnés par les régions, les communes, l'Etat... votent pour la pérennisation de la manne et de leurs sinécures votent.

Il ne suffit pas de faire venir des millions d'étrangers sur notre sol, qui vont être rapidement naturalisés, qui vont voter, ainsi que les nombreux enfants qu'ils vont pondre.

Il faut aussi aller chercher le vote des détenus et des handicapés mentaux...

Tout est normal dans la France de Macron. Et on n'a pas tout vu. Le pire est à venir.

Excellent article sur le sujet sur Boulevard Voltaire :

Si, paraît-il, les Français ont la « passion » de l'égalité, leurs gouvernants, quant à eux, sont en proie à la folie de l'égalitarisme. Dans son discours devant les députés et sénateurs réunis, ce 9 juillet, en Congrès à Versailles, le président de la République, déclinant ce qu'il entendait par « *État-providence du XIX^e siècle* », a annoncé l'ouverture prochaine du droit de vote pour toutes les personnes handicapées mentales mises sous tutelle.

Disons-le tout net, en prenant le risque assumé de heurter les âmes sensibles : c'est certainement l'annonce – et, prochainement, la décision qui aura force de loi

– la plus stupide qui ait jamais été proférée.

Attention, entendons-nous bien : il ne s'agit nullement de manifester une quelconque « handiphobie » à front de gnou, mais d'admettre tranquillement et sereinement que parmi les plus fragiles d'entre nous, certains méritent une protection renforcée et inconditionnelle de la société.

C'est le cas des handicapés mentaux ou psychiques, parfois et par surcroît, malheureusement affublés d'un handicap physique. Ceux-là méritent le soutien total des institutions sanitaires et sociales *ad hoc*, lors même que les moyens sont loin d'être équitablement distribués, des patients devant émigrer en Suisse, en Belgique ou aux antipodes pour trouver une structure en mesure de les accueillir dignement.

En France, il existe ce que l'on appelle des mesures de protection juridique à destination des plus vulnérables. Aux termes de l'article 425 du Code civil, « **toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique prévue au présent chapitre** ».

On remarquera l'incise « *une altération de ses facultés [...] de nature à empêcher l'expression de sa volonté* » qui justifie, précisément, le recours à l'une des trois mesures protectrices, entre la sauvegarde de justice (article 433 du Code civil), la curatelle (article 440) ou la plus grave, la tutelle « *prononcée que s'il est établi que ni la sauvegarde de justice, ni la curatelle ne peuvent assurer une protection suffisante* ».

Cela signifie donc que les personnes déficientes mentalement placées sous tutelle sont, non seulement dans l'incapacité de réfléchir, de conceptualiser, de communiquer et de décider, c'est-à-dire de faire preuve de discernement (ce qui explique la mesure de protection), mais en outre, parce qu'elles doivent être constamment entourées, sont nécessairement sous influence.

En résumé, l'état intellectuel de ces personnes (pas moins de 700.000 en France, soit 20 % des personnes handicapées selon l'UNAPEI) ne leur permet nullement d'émettre un jugement libre et éclairé, sauf exceptionnellement, en fonction du degré de déficience constaté, ainsi que le reconnaît implicitement l'article 5 du Code électoral qui confie au juge judiciaire le pouvoir de « *statuer sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée* ».

Bref, l'annonce présidentielle est aussi démagogique qu'empreinte d'un relativisme cynique. D'abord, elle ravale l'opération électorale du vote, qui suppose la faculté d'opérer un choix, à un acte purement mécanique où la raison ne jouerait qu'un rôle insignifiant. Ensuite, elle court le risque de banaliser une telle procédure en la généralisant *erga omnes* ; aujourd'hui, les déficients mentaux sévères, demain les prisonniers, après-demain, les étrangers...

En chute dans les sondages, Jupiter-Macron se raccroche pitoyablement à toutes les branches qu'il trouve, quitte à instrumentaliser la souffrance des handicapés à des fins bassement politiciennes. Une honte d'État !

Aristide Leucate

<http://www.bvoltaire.fr/generaliser-le-vote-des-handicapes-mentaux-sous-tutelle-belle-demagogie-a-la-sauce-macronienne/>